

# Parc national du Mercantour

## Objectif 02: Protéger l'image du parc et promouvoir l'écoresponsabilité des activités s'exerçant dans le cœur

[...]

### Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif II

[...]

- **Action contractuelle 5: Encourager les certifications pour les activités s'exerçant dans le cœur**

Les démarches de certification qui seront soutenues concernent en priorité les activités forestières (PEFC, FSC, ISO14001) agricoles (label AB, démarches HVE et HVN) et touristiques (marque « parc national du Mercantour »).

### **Rôles de l'établissement public du parc**

- apporte conseil et aide technique
- promeut des démarches exemplaires

### **Contributions attendues des communes adhérentes**

- promeuvent et favorisent ces démarches

### **Principaux autres partenaires à associer**

*ONF, chambres consulaires, organismes certificateurs, FIBOIS*

*L'action contractuelle 5 s'applique à tout le cœur du parc.*

[...]

Page 36 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2571

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-03 11:29